

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
28 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 28 avril, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de madame PARIS Françoise, Maire.

Présents : Françoise PARIS, Sylvain VIEUBLED, Mélanie PUPIN, Denis PUPIN, Christine HOULLEGATTE, Joël REIGNER, Thierry HARDY, Vanessa LAPORTE, Fabienne POULAIN.

Procurations : Jean-Louis LECHEVALIER à Thierry HARDY.

Absents non excusés : Charlène GIMENEZ, Christian FLEURY

Secrétaire de séance : Vanessa LAPORTE

Approbation du compte rendu de la séance du 24 mars 2025 : Unanimité

Emprunt travaux : Madame le Maire indique qu'une demande d'emprunt est nécessaire pour financer les travaux de réseau pluvial. La banque des Territoires a été contacté, étant la seule à avoir répondu à la sollicitation de la Mairie. Il est proposé au Conseil Municipal de contracter un emprunt de 60 000 euros sur 25 ans. Le taux d'emprunt au jour de la signature est celui du livret A (fixé par l'Etat et révisé 2 fois par an en février et août). Le coût total de ce crédit est de 81 990 euros, les remboursements sont trimestriels et la 1ère échéance au 01/01/2026.

Après discussions, il est proposé de revoir le montant de l'emprunt à 40 000 euros sur 15 ou 20 ans dans l'hypothèse selon laquelle la commune perçoit une subvention de 40 000 euros.
La commune dans ce cas apportera 20 000 euros de fonds propres pour financer le coût global des travaux de 100 000 euros.

Adhésion au CNAS : Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le CNAS (Comité National d'Action Sociale) est une œuvre sociale pour les agents. Le coût pour la collectivité est aux alentours de 200 euros par agents (5 agents). Cette adhésion n'est pas pérenne, et selon l'utilisation ou non des agents pour ce service, elle peut être renouvelée ou non.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'adhésion de la commune au CNAS.

Questions diverses :

- Mme HOULLEGATTE informe les conseillers municipaux que le site internet de la Mairie a besoin d'une refonte. Mme HOULLEGATE se charge de contacter les entreprises afin d'obtenir des devis.
- Mme LAPORTE adresse des compliments pour l'entretien de la commune.

Séance levée à 20h15.